Commande Publique et Made in France dans la filière de la cyber et du cloud

La stratégie nationale cyber lancée en février 2021 qui visait à tripler le chiffre d'affaires du secteur cyber et créer 37 000 emplois d'ici 2025 s'inscrit désormais dans le plan d'investissement France 2030

Cette stratégie s'articule autour de **quatre axes** :

- Développer des solutions souveraines et innovantes de cybersécurité
- Renforcer les liens et synergies entre les acteurs de la filière
- Soutenir la demande (individus, entreprises, collectivités et État), notamment en la sensibilisant mieux les Français sur la cybersécurité, tout en faisant la promotion des offres nationales
- Former plus de jeunes et de professionnels aux métiers de la cybersécurité

En 2018, les produits et services de cybersécurité représentaient 6,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France, 3,7 milliards d'euros de valeur ajoutée, près de 35000 emplois, et une croissance annuelle de l'ordre de 11,9%

La France a l'ambition de devenir la 4ème nation cyber au niveau mondial. Pour y parvenir, elle doit investir dans les infrastructures, les compétences et les technologies pour moderniser ses moyens de protection numérique. Elle a ainsi besoin de développer une industrie à l'échelle des besoins en sécurité des services vitaux du pays, et de son autonomie numérique. Relever ce défi nécessite une politique ciblée d'investissement responsable vers les offres conformes aux normes françaises et certifiées dans la commande publique, et les achats dans les marchés régulés. En ligne de mire, la mise en conformité avec la Directive européenne NIS2 sur les opérateurs de services essentiels en France et en Europe.

Selon le ministère de l'économie et des finances, la commande publique représente environ 200 milliards d'euros chaque année. C'est dire que, si on mobilise le plein potentiel de la commande publique, les possibilités de transformation sont importantes tant pour le tissu entrepreneurial, l'industrie, que pour nos pouvoirs publics. Il faut rendre ces financements utiles aux transitions.

La commande publique constitue un levier formellement identifié par les Objectifs de Développement Durable (ODD) et plus précisément l'ODD 12.7 « promouvoir des pratiques durables dans le cadre de passation de marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales ».

Pourquoi la commande publique dans la cyber est un axe de développement durable ?

Les différentes crises sanitaire et géopolitique que nous rencontrons depuis près de 3 ans mettent tout le monde d'accord sur la nécessité de reprendre la main sur des décisions et des secteurs stratégiques. Le numérique est le carburant de toute organisation, le socle de nos services publics. Les objets connectés sont au coeur des services essentiels de notre société, de nos infrastructures et de nos territoires. La cybersécurité est indissociable du numérique pour en tirer toute sa valeur, protéger les données sensibles et permettre la résilience. Il faut en garder le contrôle et privilégier les cycles courts d'approvisionnement.

Développer les territoires, garantir notre autonomie, défendre nos intérêts économiques, la responsabilité numérique des entreprises doivent être intégrés dans les critères sociaux et

HEXATRUST, Association loi 1901 • SIREN : 810 490 052 • CAMPUS CYBER - 5-7 Rue Bellini, 92800 Puteaux

environnementaux. Ainsi, en investissant un maximum dans ses propres entreprises, la France concourrait aux 3 piliers de son développement durable : l'économie, l'environnement et le social.

- En matière environnementale

Réduire l'empreinte énergétique et environnementale du numérique passe par exemple par une capacité à interroger l'utilité sociale et économique de nos comportements d'achat et de consommation d'objets et de services numériques. En 2022, la loi Climat et Résilience a continué de faire évoluer la commande publique. Un nombre plus important de communes vont être obligées d'élaborer un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Le prix ne pourra plus être un critère unique et les marchés seront obligés de prévoir un critère de sélection prenant en compte les caractéristiques environnementales des offres. Pour exemple, le recours au cloud souverain permet de réduire le parc informatique à déployer en local. De plus, l'utilisation du papier à des fins d'archivage est également réduite. Le tout dans un contexte réglementaire français qui encourage la transition aux énergies vertes et les bâtiments aux normes environnementales exigeantes. La chaleur générée par ce numérique de proximité peut également être réutilisée pour le bien commun de la collectivité.

Au-delà des démarches de sobriété numérique, un certain nombre de collectivités se sont rendu compte que les questions de développement durable revêtaient plusieurs formes de critères, comme l'impact social et les critères de localisation, par exemple.

- En matière sociale

A l'heure où les GAFAM annoncent des plans de départ vertigineux, il est plus que jamais temps de valoriser les emplois proposés par les PME et ETI françaises. Avec près de 20% de croissance, ce sont ces dernières qui participent activement au développement durable des territoires grâce à la création d'emplois pérennes. Par ailleurs, la filière de cybersécurité et du cloud propose régulièrement des nouveaux métiers qui font partie des 85% des emplois de 2030 qui n'existent pas encore.

Cette action aura aussi une répercussion positive sur les finances publiques de manière directe avec une hausse des prélèvements sociaux. De manière indirecte, cette action permettra le développement d'emplois et la contribution qu'elle génère au sein de l'ancrage territorial (pouvoir d'achat des salariés, formation, qualité de vie au travail, etc.).

- En matière économique

La France, dans sa stratégie d'accélération, a revendiqué être la 4ème nation en matière cyber. Pourtant elle n'atteindra cet objectif qu'au moyen d'une politique volontariste fondée plus fortement sur l'achat responsable vers les entreprises technologiques françaises que sur leur subventionnement, pour les mettre au service de la cybersécurité de l'Etat et des utilisateurs et renforcer d'ici 2025 ses secteurs essentiels.

La France est un pays de PME qui regrette souvent de ne pas avoir plus d'ETI comme fer de lance d'une économie en voie de réindustrialisation et de relocalisation. En 2017, la France comptait 4500 ETI tandis que l'Allemagne en comptait près de 13500, le Royaume-Uni 10000.

HEXATRUST, Association loi 1901 • SIREN : 810 490 052 • CAMPUS CYBER - 5-7 Rue Bellini, 92800 Puteaux

En accompagnant la croissance des PME françaises innovantes, l'Etat doit renforcer ses technologies clés et son industrie pour en faire un levier de développement indispensable et durable pour l'écosystème français. C'est d'ailleurs tout l'objet du Plan France 2030 : changer d'échelle et préparer l'avenir industriel.

Lorsque la commande publique, au travers de l'Etat, des collectivités territoriales et des groupements hospitaliers, contractualise avec une entreprise nationale, elle valide à la fois sa proposition de valeur tout en lui offrant une recommandation de choix qui lui permettra des ventes additionnelles et un phénomène d'accélération. Chaque commande de l'Etat pour une start-up lui permet de devenir une PME, pour une PME de devenir une ETI et valide ainsi sa proposition de valeur. L'Etat pourrait utiliser sa force de recommandation pour transformer des expérimentations réussies en licence globale.

Contractualiser avec une PME technologique nationale, c'est accompagner une logique d'économie circulaire. Un euro investi revient sous forme d'externalités positives auprès de l'écosystème, et en définitive de l'Etat, via les finances publiques.

Quelles mesures pour favoriser la commande publique ?

S'interroger sur la commande publique revient à s'interroger sur le choix de nos partenaires et de notre autonomie stratégique. La prise de conscience de notre dépendance numérique et, in fine, économique renvoie à notre vassalisation technologique par des partenaires extra-européens. Le conflit russo-ukrainien a démontré la nécessité de repositionner la question de la souveraineté tant économique que politique et ses enjeux de résilience comme un axe structurant de notre société.

La commande publique doit donc devenir le bras armé de notre capacité à grignoter des parts de marché pour retrouver des îlots d'indépendance et nous orienter vers un collectif plus solide et résilient. Le numérique responsable et sécurisé représente un instrument de l'autonomie de la France.

Privilégier, en matière de commande publique, le recours aux solutions d'acteurs technologiques français.

- **Pour les marchés publics de défense**, le droit de la commande publique autorise une dérogation au principe d'égalité de traitement entre les candidats. L'article 97 de l'instruction générale interministérielle n°1300 du 30 novembre 2011 sur la protection du secret de la défense nationale autorise par exemple l'apposition d'une mention « Spécial France ». Cette dernière implique de ne retenir que des sociétés françaises dans des domaines qui comportent un enjeu de nature stratégique. La mise en œuvre de ce dispositif s'appuie sur un travail de certification effectué par l'ANSSI ;

- **Pour les opérateurs de réseaux** (eau, énergie, transports), l'article L.2153- 2 du code de la commande publique permet d'écarter les offres composées à plus de 50 % de produits provenant d'États tiers à l'Union européenne, n'ayant pas signé l'accord sur les marchés publics de l'OMC. Cet article ne s'applique toutefois qu'aux seuls opérateurs de réseaux ;

HEXATRUST, Association loi 1901 • SIREN : 810 490 052 • CAMPUS CYBER - 5-7 Rue Bellini, 92800 Puteaux

- **La mise en conformité des organisations dans les secteurs essentiels visés par la directive NIS 2 d'ici 2025, avec les Opérateurs d'importance vitale et leur chaîne de sous-traitants (PME &ETI)** représente un marché régulé qui doit privilégier l'investissement dans des services et solutions certifiés par l'ANSSI, avec une approche d'achats durables et responsables, en privilégiant les circuits courts ;

- **Le respect des exigences sociales, environnementales**, ou la nécessité d'assurer la sécurité des informations et des approvisionnements. L'article L.2112-4 du code de la commande publique prévoit que l'acheteur peut ainsi exiger une localisation de tout ou partie du marché sur le territoire des États de l'Union européenne afin de prendre en compte ces exigences.

- **Placer le cloud souverain au cœur de la stratégie** de protection des données contre les régimes juridiques extra-territoriaux et intégrer dans les certifications de type SecNumCloud, HDS, ISO27001, l'obligations de ne pas être soumis à des lois extra-territoriales.

- Adapter les modes de consultation de la commande publique aux entreprises, en définissant des lots fonctionnels, pour permettre aux PME et ETI de surmonter les difficultés d'accès à la commande publique qui favorise la position de certains acteurs hégémoniques de type GAFAM. Par exemple, **l'allotissement géographique et technique**, sous réserve qu'il ne soit pas incohérent, est de nature à favoriser la candidature de PME implantées localement, tout en pouvant réduire l'intérêt des plus grands opérateurs à candidater. Ce type d'allotissement pourrait également être mis en place dans le cadre d'un projet semblable au « **Small Business Act** » américain, qui réserve entre 23% et 40% des marchés publics aux PME, ne serait-ce que sous forme de sous-traitance et d'accès des lots au sein de marchés importants.

Faire connaître l'offre nationale aux acheteurs publics

- Mettre en valeur **le label France Cybersecurity** auprès des acheteurs publics et développer des modules de formation auprès des acheteurs publics sur la thématique de l'économie numérique circulaire.

- **Réorganiser les relations entre acheteurs publics et entreprises nationales**, notamment systématiser les rencontres avant les procédures pour connaître le marché, les solutions innovantes, systématiser les rencontres avec les fournisseurs en cours d'exécution de marché, rencontres bilan (axes d'amélioration), récompenser les meilleurs fournisseurs

- Organiser des rencontres entre les acheteurs et l'offre dans les secteurs essentiels et vitaux pour la nation sur le modèle de la Journée Autonomie et Souveraineté Numérique : https://www.entreprises.gouv.fr/fr/evenements/journee-autonomie-et-souverainete-numerique-edition-2022

Coordonner les actions au niveau de la filière *et établir un dialogue public privé avec les acteurs industriels, les utilisateurs, les groupements et le Campus Cyber*

HEXATRUST, Association loi 1901 • SIREN : 810 490 052 • CAMPUS CYBER - 5-7 Rue Bellini, 92800 Puteaux